

REMARQUE IMPORTANTE

Ce document est un extrait de compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Maron (54230). Avant sa diffusion sur le site internet de la Mairie <http://www.mairie-maron.fr>, certaines informations du compte rendu ont pu être **supprimées** ou **anonymisées** (remplacement par « Mr ou Mme X ») afin de respecter et de garantir la vie privée des personnes citées.

Les comptes rendus originaux sont, conformément à la loi, consultables sur simple demande à la Mairie.

Compte rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2008

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mr Garbo, Mme Saunders, Mr Vaugenot, Mr Voirand, Mme Mohraz, Mme Repelin, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan

Procuration : Mr Lebreton à Mr Butin

Concours de peinture rapide 2008 : Acquisition d'un tableau

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
- Vu l'organisation du concours annuel de peinture rapide par l'Association « Peinture et Patrimoine Lorrain »,
- Considérant la volonté communale d'encourager la création artistique,
- Considérant l'intérêt de conserver dans le patrimoine communal certaines œuvres réalisées à l'occasion de ce concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir l'œuvre de Monsieur X pour la somme de 100 euros.

Achat d'un CD-Rom de photographies aériennes de Maron

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
- Vu la proposition de l'Est Républicain en date du 4 décembre 2008,
- Considérant l'intérêt pour la commune de posséder un support informatique de photographies aériennes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'acquérir le CD-Rom pour la somme de 350 € TTC et charge le Maire de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2009.

2 abstentions : Mme Repelin et Mr Simonin
13 Pour

Décisions Budgétaires Modificatives

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de voter pour la Section de Fonctionnement du Budget Primitif 2008 les virements de crédits suivants :

Du compte 61522	- 7 350 €	au compte 60612	+ 1 500 €
		au compte 61523	+ 100 €
		au compte 63512	+ 400 €
		au compte 63513	+ 300 €
		au compte 6225	+ 50 €
		au compte 6475	+ 5 000 €
	-----		-----
	-7 350 €		+ 7 350 €

Du compte 6453	- 1 200 €	au compte 6336	+ 100 €
		au compte 6413	+ 1 100 €
	-----		-----
	- 1 200 €		+ 1 200 €

Motion pour la réalisation de la gare d'interconnexion à Vandières

- Sur proposition de Monsieur le Maire,
- Vu le projet de réalisation de la gare TGV de Vandières,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- S'associe à la Fédération Nationales des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) et à l'Association de Réflexion sur les Transports (ART) qui souhaitent que la gare TGV Lorraine Voyageurs de Vandières soit réalisée le plus rapidement. Connectée à l'axe ferroviaire Nancy-Metz, le choix de cette gare offrira un plus à l'Etat car elle donnera directement accès aux TGV se dirigeant vers Strasbourg et l'Europe, ainsi que vers Paris, Lille, l'ouest et le sud-ouest. C'est la gare du développement durable.

4 Contre : Mme Repelin, Mrs Delanoy, De Zan, Vaugenot

3 abstentions : Mme Mohraz, Mme Saunders, Mr Vinck

8 Pour

Fait à Maron, le 15 décembre 2008

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN